

Demande d'autorisation spéciale d'état d'urgence sanitaire pour un retour à l'exercice de la profession

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Madame Monsieur

Nom

Prénom

Adresse (N^o, rue, appartement)

Ville

Province/État Code postal

Pays

Téléphone domicile Autre

Courrier électronique

Date de naissance (A/M/J)

Numéro de permis

DÉCLARATIONS OBLIGATOIRES

Décisions disciplinaires

- Oui Non
- Avez-vous fait l'objet d'une décision disciplinaire d'un ordre professionnel (autre que l'OEQ) ou d'un organisme professionnel équivalent dans une autre province ou à l'étranger vous imposant une sanction? (si vous avez déjà informé l'OEQ de la décision disciplinaire ou si la décision a été rendue par le conseil de discipline de l'OEQ, répondez « non »).

Si vous avez coché « oui », remplissez le formulaire "[Déclaration d'une décision disciplinaire](#)" et retournez-la avec votre formulaire d'inscription, accompagnée d'une copie certifiée conforme de la décision disciplinaire.

Décisions judiciaires

- Oui Non
- Avez-vous déjà fait l'objet d'un jugement d'un tribunal canadien ou étranger vous déclarant coupable d'une infraction criminelle ? (si vous avez déjà informé l'OEQ de la décision judiciaire ou si vous avez obtenu le pardon, répondez « non »).

Si vous avez coché « oui », remplissez le formulaire « [Déclaration d'une condamnation criminelle](#) » et retournez-la avec votre formulaire d'inscription, accompagnée d'une copie certifiée conforme de la décision judiciaire.

Demande d'autorisation spéciale d'état d'urgence sanitaire pour un retour à l'exercice de la profession

Déclaration d'une poursuite pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus

- Oui
 Non
- Avez-vous déjà fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus ? (si vous avez déjà informé l'OEQ d'une telle poursuite, répondez « non »).

Si vous avez coché « oui », remplissez l'annexe « [Formulaire de déclaration - Poursuite pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus](#) », et retournez-la accompagnée de l'acte d'accusation ou de la sommation.

Déclaration de sinistre ou réclamation auprès de l'assureur de la responsabilité professionnelle

- Oui
 Non
- Avez-vous déjà formulé une déclaration de sinistre auprès de l'assureur à l'égard de votre responsabilité professionnelle ou fait l'objet d'une réclamation formulée contre vous par un de vos clients (ou un mandataire de ce dernier) auprès de l'assureur ? (si vous avez déjà informé l'OEQ d'une telle déclaration, répondez « non »).

Si vous avez coché « oui », remplissez l'annexe « [Assurance responsabilité professionnelle - Renseignements à transmettre à l'Ordre en cas de déclaration de sinistre ou de réclamation](#) » et retournez-la avec votre formulaire d'inscription. Vous pouvez compléter toutes les étapes de votre inscription au Tableau.

Veillez retourner le formulaire dûment complété :

soit par courriel à : admission@oeq.org

soit par fax à l'attention de l'Admission au (514) 844-0478

soit par courrier postal à l'attention de :

Admission - OEQ

2021 avenue Union, Bureau 920

Montréal (QC) H3A 2S9

Note : Veuillez privilégier l'envoi de votre formulaire par courriel. L'envoi par fax ou courrier postal pourrait engendrer des délais de traitement.

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Signature

Date

Les renseignements recueillis par le présent formulaire sont nécessaires à l'exercice des attributions de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Ils sont recueillis à des fins de contrôle de l'exercice de la profession, de protection du public et de statistiques. Ils seront accessibles au personnel autorisé de l'Ordre ainsi qu'à toute autre personne autorisée à les recevoir en vertu de la loi. Toute personne a l'obligation de compléter intégralement le présent formulaire, à défaut de quoi son autorisation spéciale pourrait être refusée.

Toute personne peut avoir accès à son dossier et y faire rectifier des renseignements. Pour ce faire, prière de faire parvenir au directeur général et secrétaire de l'Ordre une demande écrite en ce sens.